

COMMUNE DE LABLACHERE

Séance du 7 juin 2022

Nombre de membres

Nombre de membres

- Afférents au C.M. :19
- En exercice : 19
- Nombre de présents : 12
- Nombre de votants : 17
- Pour :17
- Contre :0
- Abstention :0

Date de la convocation
Le 24 mai 2022

Objet de la délibération

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Et publication ou
notification du

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Lablachère se sont réunis salle des expositions, mairie de Lablachère en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire Monsieur Jean-Pierre LAPORTE conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Présents LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, HALEGOUET Roger, POUGET-TIRION Dominique, FREMON Lysiane, MARCHAL Yannick, MORSELLI Daniel, PREVOST Stéphanie, QUERE Brigitte, REYNAUD Danièle, MARCY Régine, MOZZATTI Albert

Absents, BERRES Thierry, DJIANN Nicole, THERAUBE Grégory, LARCHER Corinne, SAUTEL Jean-Luc, BOISSIN Pauline, BOISSIN Éric

Procurations : BERRES Thierry donne procuration à LAPORTE Jean-Pierre, DJIANN Nicole donne procuration à FREMON Lysiane, THERAUBE Grégory donne procuration à POUGET-TIRION Dominique, LARCHER Corinne donne procuration à Régine MARCY, SAUTEL Jean-Luc donne procuration à CARRIER Martine

Mme PREVOST Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Révision du prix des tarifs des repas de la cantine municipale n°2022060705

Le maire porte à la connaissance conseil municipal le courrier en date du 6 mai 2022 d'API Restauration fournisseur des repas de la cantine municipale.

Cet établissement fait part des circonstances exceptionnelles entraînant une hausse inhabituelle des coûts inhérents à leur marché, avec notamment l'augmentation très forte du prix des matières premières, des fluides et carburants et des évolutions des indices INSEE suite à la covid19.

Le prix du repas n'avait pas augmenté depuis 2020.

En conséquence, API Restauration actualise ses tarifs de 3% à compter du 1^{er} Octobre 2022.

Le prix du repas passe donc à 4,36€ HT soit un montant de 4,60€ TTC.

Le Maire propose de fixer le prix journalier du repas à 4,60€ TTC à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer le prix journalier du repas à 4.60 € TTC à compter du 1^{er} Octobre 2022.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,

Jean-Pierre LAPORTE

